

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER
FISCAL ET COMPTABLE**

- La Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE) est une société publique dotée d'un patrimoine propre et jouit d'une personnalité publique ainsi que d'une autonomie de gestion organique et financière. Elle a pour objet de contribuer au financement des projets de développement économique initiés par les jeunes organisés en entreprises, en associations et en coopératives de droit burundais. Elle contribue également au financement des projets présentés par d'autres opérateurs économiques.
- Dans sa politique de toujours être en normes avec la réglementation en vigueur et surtout en rapport avec les lois et procédures fiscales et comptables, la Banque d'Investissement pour les Jeunes désire recruter un conseiller fiscal dont le rôle principal est d'assister et aider la Banque dans le respect et la mise en œuvre des procédures fiscales et comptables, étant donné que les procédures fiscales et comptables requièrent des connaissances régulièrement actualisées dans un contexte où les textes administratifs, comptables et fiscaux sont souvent mis à jour.
- Avec pour objectif principal l'optimisation de la gestion fiscale et comptable ainsi que l'assistance fiscale de la Banque, le Conseiller fiscal aura pour activités principales :
 - a. Assurer le suivi et la préparation des déclarations fiscales obligatoires et procéder à leur règlement ;
 - b. Aviser la Banque chaque fois que la Loi des Finances ou le Code Général des Impôts change ;
 - c. Procéder à une mise à niveau périodique du personnel comptable et financier de la Banque en matière de la fiscalité ;
 - d. Procéder à un audit fiscal des états financiers de la Banque produits périodiquement selon les échéances fixées par la BRB ;
 - e. Procéder à un audit des dossiers d'investissement de la Banque pour minimiser le risque fiscal y afférant ;
 - f. Assurer une représentation de la Banque auprès de l'administration fiscale à la demande de la Direction Générale de la Banque ;
 - g. Procurer à la Banque l'assistance et conseil comptables et fiscales
 - h. D'une manière générale, prodiguer des conseils aux responsables de la Banque en vue d'une exploitation judicieuse de la réglementation fiscale en vigueur et une optimisation du respect de toutes les obligations fiscales.

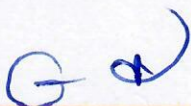


Les personnes physiques ou morales désirant à concourir doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité burundaise pour les personnes physiques et de droit burundais pour les personnes morales ;
- Figurer sur la liste actualisée de l'Ordre Professionnel des Comptables au 31/12/2022 ;
- Avoir au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (Licence, BAC+3, ou équivalent) en Economie, Gestion, Comptabilité, Finances, Audit ou Droit pour les personnes physiques et pour les personnes morales, le personnel à aligner à la mission doit justifier les mêmes qualifications ;
- Avoir exercé les activités d'un conseiller fiscal ou d'auditeur externe pour des institutions ou sociétés à comptabilité complexe, et surtout les Banques ou microfinances pendant au moins deux ans ;
- Avoir procédé à des déclarations fiscales pour des institutions ou sociétés tant publiques que privées ;

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

1. Une lettre de candidature adressée à Monsieur l'Administrateur Directeur Général de la BIJE ;
2. Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ;
3. Un curriculum vitae actualisé pour les personnes physiques et les CV des personnes à aligner à la mission pour les personnes morales ;
4. Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport valide pour les personnes physiques ;
5. Un certificat d'agrément ou tout autre document justifiant la personnalité morale pour les personnes morales ;
6. Une liste des personnes à aligner à la mission ainsi les copies de leurs cartes nationales d'identité ou de leur passeports valides ;
7. Tout autre document justifiant les compétences et expériences des candidats ;



Les dossiers de candidature portant la mention « **Candidature au Poste de Conseiller Fiscal et comptable de la BIJE** » seront déposés au Secrétariat de la Direction Générale de la Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE), au siège de la Banque sise à Gitega, Quartier Musinzira, Rue le Triomphe n°7, de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 au plus tard le 06/02/2023 dans une enveloppe sous pli fermé, contre accusé de réception.

Godeberthe NDAYISENGA

Directeur Général Adjoint



Sixte NIYUHIRE

Administrateur Directeur Général



19/01/2023